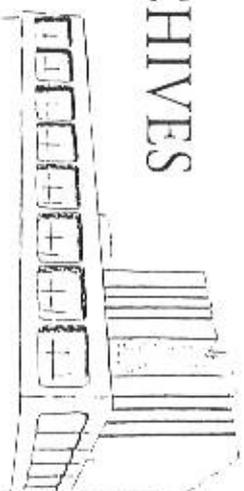


DÉPARTEMENT  
DES HAUTS-DE-SEINE  
DIRECTION  
DES ARCHIVES

# BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES



PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE VERSANT

Autorité de tutelle (1) : MINISTÈRE de l'ÉDUCATION NATIONALE

Désignation du Service : UNIVERSITÉ PARIS X  
ou de la Direction NANTÈRE

Désignation du bureau : MOYENS GÉNÉRAUX

Attributions :

PLAN DU VERSEMENT (2)

Service Vnt 110000

Administration de la recherche

PARTIE RÉSERVÉE AUX ARCHIVES

Service Auteur : Université Paris X - Nanterre

général

Numéro du versement :

1334W

Date de versement :

16.12.1997

Date de prise en charge :

16.12.1997

Dates extrêmes du versement :

1970-1992

Métrage :

12m/le

Nombre d'articles : 116 CARTONS

ANALYSE DU VERSEMENT

Laboratoires : Rapprochement de documents scientifiques

et financiers, dossier de

demande budgétaire, allocations

de crédits

Notes (1) : Préfecture, département, région, ministère ...

(2) : Indiquer les rétes de chapitre, ainsi que les fourchettes de numéros d'articles correspondantes.

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
1	Centre de RECHERCHES SUR BERLIN ET L'ALLEMAGNE DU NORD DIRECTEURS SUCCESSIFS MR SAGAVE, MR KOCH		1990 à			
2	idem MR KOCH, MR HARTWEG Centre de RECHERCHES ANGLO AMÉRICAINES DIRECTEURS SUCCESSIFS MRS TELLIER, ASTRE, SUHAMY		1985 à 1988 1994 à			
3	idem directeurs SUCCESSIFS MRS SUHAMY, CHASSAGNOL, ARNAUD, DOMMERGUES		1984 à 1988			

## Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 18/07/99

Le chef du Service versant



Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
4	idem M <sup>r</sup> DOMMERGUES, M <sup>me</sup> FRISON CENTRE de RECHERCHES de LANGUE ET LITTÉRATURE ITALIENNE C R L L I M <sup>rs</sup> MAIER, GENOT		1989/90 et 1992 1991 à 1996			
5	idem M <sup>r</sup> GENOT		1999 à 1999			
6	idem M <sup>r</sup> GENOT		1980			
9	idem M <sup>rs</sup> GENOT, LARIVILLE		1981 - 1983 à 1985			

## Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nantaise..., le 17/07/1999

Le chef du Service versant



Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
8	idem M <sup>rs</sup> LARIVILLE		1982			
9	idem M <sup>rs</sup> LARIVILLE, GENOT  LABORATOIRE de RECHERCHES SUR LA NÉOLOGIE LEXICALE  M <sup>r</sup> GUILBERT		1986			
10	idem M <sup>rs</sup> GUILBERT, COLIN, PETROFF  CENTRE de RECHERCHES de LINGUISTIQUE ET de SCIENCES HUMANES de l'INSTITUT d'études IBÉRIQUES ET LATINO AMÉRICAINES		1975 à 1978			
			1971 à 1974			

## Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997

Le chef du Service versant



Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
	M <sup>r</sup> MINGUET					
11	idem M <sup>rs</sup> MINGUET, CHEVALLIER, GARCIA		1975 1977 à 1982			
12	idem M <sup>rs</sup> MINGUET, CHEVALLIER		1976			
13	CENTRE de RECHERCHES IBERIQUES CRI CENTRE de RECHERCHES LATINO AMERICAINES et CENTRE de RECHERCHES IBERIQUES et IBÉRO AMERICAINES M <sup>rs</sup> SÉSÉ, MINGUET		1983 à 1984 et 1986			

## Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 13/07/1997

Le chef du Service versant



Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
14	<i>idem</i> CENTRE de RECHERCHES IBERIQUES CRI H <sup>r</sup> SESE CENTRE de RECHERCHES LATINO AMERICAINES H <sup>r</sup> MINGUET CENTRE de RECHERCHES IBERIQUES et IBERO AMERICAINES H <sup>rs</sup> MINGUET, SESE		1985			
15	CENTRE de RECHERCHES IBERIQUES et IBERO AMERICAINES H <sup>r</sup> MINGUET, SESE CENTRE de RECHERCHES SUR LA POÉSIE ET LES GENRES		1989 à 1992	1996- 1998		

Notes (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.

(2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997

Le chef du Service versant



Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
	POÉTIQUES IBERIQUES ET LATINO AMERICAINES Mme CHEVALLIER					
16	idem Hme CHEVALLIER		1979 et 1980			
17	LABORATOIRE de SLAVISTIQUE M <sup>s</sup> GIRAUT, KARNYCHEFF LABORATOIRE de PÉDAGOGIE INFORMATIQUE de la LANGUE RUSSSE M <sup>r</sup> KARNYCHEFF		1977 à 1980			
	ENSEIGNEMENT PROGRAMME du RUSSSE M <sup>r</sup> KARNYCHEFF		1982 à 1990			

## Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1999

Le chef du Service versant

Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
18	CENTRE de RECHERCHES LINGUISTIQUES M <sup>rs</sup> ARRIVÉ, H <sup>me</sup> MORTUREUX		1979 à 1981			
19	LABORATOIRE de RECHERCHES LINGUISTIQUES		1981 1982			
20	CENTRE de RECHERCHES LINGUISTIQUES M <sup>r</sup> ARRIVÉ		1983 / 84 1986			
21	idem		1985 1989			
22	idem		1988 1990			

Notes (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.

(2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/03/1999

Le chef du Service versant



Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communauté (2)	Observations	Année d'élimination
23	CENTRE de SEMIOTIQUE TEXTUELLE M <sup>rs</sup> GENOT, ABRASTADO		1979 à 1983			
24	idem M <sup>rs</sup> GENOT, ABRASTADO, MENAGER		1984 à 1990			
25	GROUPE de RECHERCHES MATHÉMATIQUES M <sup>rs</sup> BIRGE et HANEN		1982 à 1990			
26	CENTRE d'ÉTUDE des SCIENCES de la LITTÉRATURE M <sup>r</sup> TRUCHET, M <sup>me</sup> BERRARD		1972 à 1976			

## Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.  
(2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997

Le chef du Service versant



Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
27	idem M <sup>r</sup> FORESTIER, M <sup>me</sup> BAUMGARTNER, et M <sup>r</sup> MENAGER		1977 à 1987			
28	idem M <sup>mes</sup> BAUMGARTNER, BOULESTREAU, M <sup>r</sup> DELON		1988 à 1990			
	LABORATOIRE de GREC		1971 à			
29	idem M <sup>r</sup> VIAN		1982			
	CENTRE de RECHERCHES HELLENIQUES SENÉ DEFRADES M <sup>s</sup> VIAN, MASSON		1983 à 1990			

## Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997

Le chef du Service versant



Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
	LABORATOIRE de LATIN M <sup>r</sup> BEAUJEU, GUIRAUD, SAL		1971 à 1975			
30	LABORATOIRE de LATIN M <sup>r</sup> SAL		1976 à 1990			
31	CENTRE de RECHERCHES MYTHOLOGISQUES M <sup>me</sup> DUCHEMIN, M <sup>r</sup> SOUVAN		1972 à 1983			
32	idem M <sup>r</sup> SOUVAN		1984 à 1990			
	SECTION de CINÉMATOGRAPHIE M <sup>r</sup> ROUCH		1972 à 1980			

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.  
 (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/03/1999

Le chef du Service versant



Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Commun- cabilité (2)	Observations	Année d'élimination
33	FORMATION de RECHERCHES CINÉMATOGRAPHIQUES FRC M <sup>rs</sup> ROUCH, M <sup>me</sup> de FRANCE		1981 à 1986			
34	FORMATION de RECHERCHES CINÉMATOGRAPHIQUES FRC M <sup>me</sup> de FRANCE		1989 à 1990 et 1993			
	ЛАБОРАТОИРЕ de ПСИХОФИЗИОЛОГИЕ (ETHOLOGIE)		1990			
	ЛАБОРАТОИРЕ d'ETHOLOGIE EXPERIMENTALE M <sup>r</sup> CHAUVIN		1991 à 1993 et 1995			

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 19/02/1997

Le chef du Service versant



Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
	CENTRE de GEOGRAPHIE HUMAINE COMPRENANT 1) LABORATOIRE de GEOGRAPHIE URBAINE et INDUSTRIELLE de la REGION PARISIENNE 2) LABORATOIRE d'ETUDES GEOGRAPHIQUES SUR L'AFRIQUE NOIRE 3) LABORATOIRE d'ETUDES ET de RECHERCHES GEOGRAPHIQUES SUR L'EUROPE CENTALE ET ORIENTALE 4) LABORATOIRE de GEOGRAPHIE RURALE		1992			

## Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 13/03/1991

Le chef du Service versant

Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
35	LABORATOIRE de GEOGRAPHIE URBAINE et INDUSTRIELLE M <sup>rs</sup> BASTIÉ		1991			
36	LABORATOIRE de GEOGRAPHIE URBAINE et INDUSTRIELLE de LA REGION PARISIENNE M <sup>rs</sup> BASTIÉ, BURGEL		1973 à 1980			
37	LABORATOIRE de GEOGRAPHIE URBAINE M <sup>rs</sup> BURGEL		1981 à 1985			
38	LABORATOIRE de GEOGRAPHIE URBAINE M <sup>rs</sup> BURGEL		1986 à 1990			

## Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.  
 (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 13/02/1997

Le chef du Service versant

Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
38	CENTRE d'ETUDE S GEOGRAPHIQUES SUR L'AFRIQUE NOIRE Mrs PELISSIER, DURRESSON		1971 et 1973 à 1990			
39	LABORATOIRE de RECHERCHES SUR L'EUROPE CENTRALE et ORIENTALE, LABORATOIRE de GEOGRAPHIE RURALE M. BLANC		1971 et 1973 à 1978			
	LABORATOIRE D'ANALYSES REGIONALES de L'EUROPE OCCIDENTALE		1979 et 1980			
	LABORATOIRE D'ANALYSES de L'ESPACE de L'EUROPE OCCIDENTALE M. DEZERT		1981 à 1984			

## Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/03/1991

Le chef du Service versant



Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
H0	<i>idem</i> M <sup>r</sup> DEZERT LABORATOIRE, ESPACES, PATRIMOINES, PAYSAGES RURAUX M <sup>r</sup> SIVIGNON AGRICULTURE, AGRO ALIMENTAIRE ET DYNAMIQUES SOCIALES de L'ESPACE RURAL M <sup>r</sup> JOLLIVET CENTRE de RECHERCHES SUR L'ENVIRONNEMENT - ETUDES ET MESURES EN MILIEUX NATUREL TEMPERE M <sup>r</sup> MORAND		1985 et 1986 1989 à 1989 1990 1994 à 1996			

## Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1999

Le chef du Service versant

Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
41	idem M <sup>r</sup> MORAND		1977 à 1983			
42	LABORATOIRE de GÉOGRAPHIE PHYSIQUE M <sup>r</sup> RONDEAU, DEMANGEOT, SOUTADÉ		1971 à 1982			
	CENTRE de GÉOGRAPHIE PHYSIQUE M <sup>r</sup> SOUTADÉ		1983 et 1984			
	M <sup>r</sup> ELHAI					
43	idem M <sup>r</sup> SOUTADÉ, BOMER, BARTHELEMY M <sup>r</sup> ELHAI		1985 à 1990			

## Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 19/07/1997

Le chef du Service versant



Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communiquabilité (2)	Observations	Année d'élimination
	LABORATOIRE D'ENERGETIQUE ET D'ECONOMIE D'ENERGIE M. CERABOL		1981 à 1985			
44	idem M <sup>S</sup> CERABOL, LARICIA CENTRE de DOCUMENTATION et de RECHERCHES EN SOCIOLOGIE M <sup>S</sup> ISAMBERT et MENDRAS		1986 à 1989 et 1994			
	GROUPE de RECHERCHES SOCIOLOGIQUES M <sup>S</sup> MENDRAS		1991 et 1992			
45	idem M <sup>S</sup> MENDRAS		1993 à 1997			

## Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communiquabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997

Le chef du Service versant



Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
46	idem M <sup>r</sup> MENDRAS		1979 à 1984			
47	idem M <sup>s</sup> MENDRAS, JOLLIVET		1985 à 1990			
48	LABORATOIRE D'ETHNOLOGIE et de SOCIOLOGIE COMPARATIVE M <sup>r</sup> de DAMPIERRE		1970 à 1976			
49	idem M <sup>r</sup> de DAMPIERRE		1979 à 1981			
50	idem M <sup>me</sup> SELBENF		1982 à 1986			

Notes (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.  
 (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997  
 Le chef du Service versant

Nanterre, le .....  
 Le Directeur des Archives



N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Commun- cabilité (2)	Observations	Année d'élimination
51	idem Hmes de laeuf, HAMAYON		1987 à 1990			
52	idem Rapports scientifiques ORDRES de missions Hmes HAMAYON		1992 1990 à 1994			
53	Centre d'études d'HISTOIRE ET DE SOCIOLOGIE du COMMUNISME Hmes KRIEDEL et H COURTTOIS		1989 à 1992			
	LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT Hr ZAZZO		1972 à 1980			

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997

Le chef du Service versant

Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
54	idem M <sup>rs</sup> ZAZZO, CHIVA		1981 à 1990			
55	LABORATOIRE de PSYCHOLOGIE CLINIQUE et PATHOLOGIQUE M <sup>r</sup> ANZIEU		1970 à 1985			
56	idem M <sup>me</sup> CASTELLAN, M <sup>r</sup> PETOT LABORATOIRE de PSYCHOLOGIE SOCIALE ET SCIENCES de L'ÉDUCATION M <sup>re</sup> MAISONNEUVE		1986 à 1990			
57	idem M <sup>re</sup> MAISONNEUVE		1974 à 1976 et 1978			

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nantes, le 17/03/1997

Le chef du Service versant

Nantes, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
58	idem M <sup>s</sup> MAISONNEUVE		1977 et 1981			
59	idem M <sup>s</sup> MAISONNEUVE et FERRY		1978 et 1982			
60	LABORATOIRE de PSYCHOLOGIE SOCIALE ET SCIENCES de L'ÉDUCATION M <sup>s</sup> DECONCHY et FERRY, FILLOUX LABORATOIRE de PSYCHOLOGIE SOCIALE M <sup>s</sup> DECONCHY		1983 et 1984  1985 à 1989			

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997

Le chef du Service versant

Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communauté (2)	Observations	Année d'élimination
G1	LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE SOCIALE M <sup>r</sup> DECONCHY		1988 à 1990			
	LABORATOIRE DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION M <sup>r</sup> FILLoux		1985			
G2	idem M <sup>r</sup> FILLoux		1986 à 1990			
	LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE M <sup>r</sup> FRANCÈS		1990			
	LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE ET DIFFÉRENTIELLE M <sup>r</sup> FRANCÈS		1971 à 1995			

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1994

Le chef du Service versant

Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communauté (2)	Observations	Année d'élimination
G3	idem M <sup>r</sup> FRANCÈS		1996 à 1986			
G4	idem M <sup>r</sup> HANEN		1989 à 1990			
	EQUIPE de RECHERCHES SUR L'IMAGINAIRE SOCIAL ERIS M <sup>me</sup> CLAVEL		1984 à 1990			
	CENTRE de RECHERCHES ET D'ETUDES FREUDIENNES M <sup>r</sup> DOREY		1985 à 1990			
G5	LABORATOIRE de PSYCHOLOGIE DE LA CULTURE M <sup>r</sup> FRANCÈS		1971 à 1979			

Notes (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.  
 (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997  
 Le chef du Service versant

Nanterre, le .....  
 Le Directeur des Archives



N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
66	idem M <sup>r</sup> FRANCÈS		1980 à 1985			
67	idem M <sup>r</sup> IMBERTY LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE DE L'ART, DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT M <sup>r</sup> IMBERTY		1987 à 1990			
	CENTRE DE RECHERCHES D'ART CONTEMPORAIN CENTRE DE RECHERCHES D'HISTOIRE DE L'ART M <sup>rs</sup> LE BOT et BOTTINEAU M <sup>r</sup> FOUCAULT		1971 1992 à 1996			

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 13/03/1994

Le chef du Service versant

Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives



N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Commun-icabilité (2)	Observations	Année d'élimination
68	idem CENTRE de RECHERCHES EN ARTS CONTEMPORAIN M. VAISSE		1977 à 1990			
69	CENTRE de RECHERCHES d'ARCHEOLOGIE CLASSIQUE M <sup>rs</sup> GINOUVES, M <sup>me</sup> KAHIL		1971 à 1978			
70	idem M <sup>r</sup> GINOUVES		1979 à 1984			
71	idem M <sup>r</sup> GINOUVES, M <sup>me</sup> KAHIL ARCHEOLOGIE et SYSTEME D'INFORMATIONS		1985 à 1990 1993			

Notes

(1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.

(2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997  
Le chef du Service versant

Nanterre, le .....  
Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
72	CENTRE DE RECHERCHES SUR L'ANTIQUITE TARDIVE ET LE HAUT MOYEN AGE M <sup>rs</sup> LOYEN, RICHÉ		1977 à 1981			
73	idem M <sup>rs</sup> RICHÉ, LE PELLEY		1982/83 1985 à 1990			
74	CENTRE D'HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE M <sup>r</sup> VIGIER		1979 à 1984			
75	idem M <sup>r</sup> VIGIER		1985 à 1990			

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 13/03/1999

Le chef du Service versant

Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
76	CENTRE DE RECHERCHES HISTORIQUES Mr CONTAMINE HISTOIRE DES CULTURES ET DES SOCIÉTÉS OCCIDENTALES XII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles M <sup>r</sup> CONTAMINE HISTOIRE SOCIALE ET CULTURELLE DE L'OCCIDENT XII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles M <sup>r</sup> NEVEUX CENTRE D'ÉTUDES DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHES DES ÉTUDES SOCIALES CEDRES		1983  1984 à 1985  1986 à 1990  1971 à 1978			

- Notes
- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 19/07/1997  
Le chef du Service versant

Nanterre, le .....  
Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communi- cabilité (2)	Observations	Année d'élimination
	M <sup>me</sup> KRIEDEL M <sup>r</sup> RAYMOND					
77	idem M <sup>r</sup> RAYMOND		1979 à 1985			
78	idem M <sup>r</sup> RAYMOND INSTITUT PARISIEN : ARCHITECTURE URBANISME SOCIÉTÉ IPRAUS M <sup>me</sup> SEGAUD		1986 1987 à 1990			

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997

Le chef du Service versant

Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives



N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
79	CENTRE D'ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE ET SOCIALE CAESAR M <sup>r</sup> NICOLAI		1972 à 1980			
80	idem M <sup>r</sup> NICOLAI, M <sup>me</sup> QUIERS - VALETTE, M <sup>r</sup> FRYDMAN		1982 à 1989			
81	EPISTEMOLOGIE M <sup>r</sup> MERLEAU PONTY HISTOIRE DES IDEES COSMOLOGIQUES du XIX <sup>e</sup> SIECLE M <sup>rs</sup> MERLEAU PONTY, SEIDENGART		1971 à 1986			
82	idem M <sup>r</sup> SEIDENGART		1987			

Notes

(1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.

(2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/03/1994  
Le chef du Service versant

Nanterre, le .....  
Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Commun- cabilité (2)	Observations	Année d'élimination
	CENTRE D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE DES SCIENCES M <sup>rs</sup> FARGOT LARGAULT, SEIDENGART		1988 à 1990			
	CENTRE D'ETUDES DES CROISSANCES M <sup>r</sup> LEVY LEROYER		1971 à 1978			
83	idem M <sup>rs</sup> LEVY LEROYER, THEROT		1979 à 1990			
	PHILOSOPHIE POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE M <sup>r</sup> LARICIA		1984 à 1987			

Notes (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.  
 (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997  
 Le chef du Service versant



Nanterre, le .....  
 Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communi- calité (2)	Observations	Année d'élimination
84	idem M <sup>r</sup> LABICA		1988 à 1990			
	LABORATOIRE D'ESTHETIQUE M <sup>r</sup> DUFRENNE		1971 à 1973			
85	idem M <sup>rs</sup> DUFRENNE, LASCALC		1974 à 1979			
	CENTRE de PHILOSOPHIE URBAINE M <sup>me</sup> CAUQUELIN		1980 et 1981			
86	LABORATOIRE DE RECHERCHES PHENOMENOLOGIQUES M <sup>r</sup> RICOEUR		1971 à 1979			

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/03/1997

Le chef du Service versant

Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
87	idem M <sup>r</sup> RICOEUR		1980 à 1983			
	LABORATOIRE DE PSYCHO- PHYSIOLOGIE M <sup>rs</sup> VINCENT, MICHAUD		1974 et 1976 à 1979			
88	idem M <sup>r</sup> VINCENT		1980 à 1983			
	LABORATOIRE DE BIOLOGIE ET PHYSIOLOGIE DU COMPARTEMENT M <sup>r</sup> VINCENT		1984 à 1988			
89	idem M <sup>r</sup> VINCENT		1989 à 1990			

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997

Le chef du Service versant

Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
	BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE		1986			
	B. D. I. C.		à			
	M <sup>me</sup> HUE		1989			
90	<i>idem</i>		1989/90			
	M <sup>re</sup> HUE		et 1992			
	LABORATOIRE DE RECHERCHES INTERDISCIPLINAIRES SUR LA TRADUCTION ET LA COMMUNICATION LINGUISTIQUE <i>ET/OU</i> INTER CULTURELLE CLIC		1984			
	M <sup>re</sup> LADMIRAL					
	GRUPE DE RECHERCHES SUR LA TRADUCTION ET LES					

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 13/07/1994

Le chef du Service versant

Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives



N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communiquabilité (2)	Observations	Année d'élimination
	CONTACTS LINGUISTIQUES INDIVIDUELS ET COLLECTIFS CLIC M <sup>r</sup> LADMIRAL		1985 à 1989			
	CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES EN TRADUCTION CERT M <sup>r</sup> LADMIRAL		1990			
91	CENTRE D'ETUDES DES CIVILISATIONS M <sup>r</sup> MICHAUD		1991 à 1999			
	CENTRE DE RECHERCHES SUR LES ORIGINES DE LA MODERNITÉ ET LES PAYS ANGLOPHONES		1989 et 1992			

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communiquabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/09/1994

Le chef du Service versant



Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
	Mrs HIMY, ROBIN CENTRE de RECHERCHES TRAVAIL ET MORALITE M. DUBOIS		1989 à 1990 et 1992			
92	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE I.U.T VILLE D'AVRAY GENIE MECANIQUE ACTIVITE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE M. DUCOUR		1973 et 1976 à 1983			
93	I.U.T VILLE D'AVRAY M. GARREAU, M <sup>me</sup> PLENARD, M. HERVÉ		1984 à 1990			

Notes (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.  
(2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 12/07/1997

Le chef du Service versant

Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
	CENTRE DE RECHERCHES SUR L'EDUCATION PERMANENTE M <sup>S</sup> THOMAS, WALLON		1981 et 1986/87			
94	idem M <sup>r</sup> WALLON		1988 à 1990			
	CENTRE de RECHERCHES EN SCIENCES TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES M <sup>rs</sup> GOTTSMANN, ANDRIEU		à 1988			
95	idem M <sup>r</sup> ANDRIEU		1989 et 1990			

Notes (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.  
 (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997

Le chef du Service versant

Nanterre, le .....  
 Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communiquabilité (2)	Observations	Année d'élimination
	GROUPE SCIENCES ECONOMIQUES M <sup>r</sup> DERYCKE		1985 à 1990			
	CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES ECONOMIQUES ET SOCIALES M <sup>rs</sup> LLAU, LEVY		1971 à 1974			
96	CENTRE DE RECHERCHES ECONOMIQUES ET SOCIALES CERES M <sup>rs</sup> COURBIS, LLAU		1975 à 1980			
97	idem M <sup>r</sup> LLAU		1981 à 1984			

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communiquabilité au public : le service versant indique ici les délais de communiquabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communiquabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communiquabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997

Le chef du Service versant



Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communiquabilité (2)	Observations	Année d'élimination
98	idem N° LLAD		1985 à 1989			
99	INSTITUT DE RECHERCHES EN ECONOMIE DE LA PRODUCTION IREP N° de BANDT		1974 à 1976			
100	IREP N° de BANDT		1977 à 1983			
101	idem N° de BANDT		1984 et 1985			
	LABORATOIRE DE RECHERCHES EN ECONOMIE APPLIQUÉE LAREA		1985 à 1988			

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communiquabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives préciserà les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997

Le chef du Service versant



Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
	Mrs ANDREANI, DELA PIERRE, HUGON					
102	idem LARA M's DELAPIERRE, HUGON		1989 1992/93			
	INSTITUT D'ECONOMIE APPLIQUEE ET DECENOMETRIE IEAE M. PRAT		1987 à 1989			
103	IEAE M. PRAT		1990			
	CENTRE DE RECHERCHES SUR L'EPRAGNE M. BARBEAU		1971 à 1974			

Notes (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.  
 (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997

Le chef du Service versant



Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
104	CENTRE de RECHERCHES SUR L'ÉPARGNE M <sup>r</sup> BARBEAU CENTRE de RECHERCHES ÉCONOMIQUES SUR L'ÉPARGNE M <sup>rs</sup> BARBEAU, STRAUSS - KAHN		1975 à 1984			
105	CENTRE de RECHERCHES SUR L'ÉPARGNE DOCUMENTS EN COMPLÉMENT du DOSSIER SE TROUVANT DANS LE CARTON 104 M <sup>r</sup> BARBEAU		1978			

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997  
Le chef du Service versant

Nanterre, le .....  
Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
106	CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR L'ÉPARGNE LES PATRIMOINES ET LES INÉGALITÉS CEREPI Mrs STRAUSS - KAHN, KESSLER		1985 à 1990			
	CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES SUR LA VILLE ET L'ESPACE CEREVE		1986			
107	GROUPE D'ANALYSE MACRO ÉCONOMIQUE APPLIQUÉE Mr COURAIS		1986			

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/02/1997

Le chef du Service versant

Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
	UER SCIENCES JURIDIQUES LABORATOIRE DE RECHERCHES SUR LE DROIT APPLIQUÉ Mrs BRIÈRE DE L'ISLE, BOULOC CENTRE de RECHERCHES DROIT et SOCIÉTÉ Mlle TURLIAN LABORATOIRE de SCIENCES et PRATIQUES ADMINISTRATIVES M. SABOURIN INSTITUT de RECHERCHES SUR LE DROIT DES PAYS EN VOIE de DEVELOPPEMENT		1971/78			

- Notes
- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1992  
 Le chef du Service versant

Nanterre, le .....  
 Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents concernés dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
	M. SCHAEFFER					
	CENTRE D'ÉTUDES JURIDIQUES ET SOCIO ÉCONOMIQUES MR VERDIER					
	LABORATOIRE DROIT ET SOCIÉTÉ Melle TURLAN		1994 à 1995			
108	VER SCIENCES JURIDIQUES idem		1993			
109	LABORATOIRE DROIT ET SOCIÉTÉ Melle TURLAN		1976 à 1998			

Notes (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.  
 (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997  
 Le chef du Service versant

Nanterre, le .....  
 Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
	INSTITUT DROITS SOCIÉTÉS ET CULTURES M <sup>rs</sup> TROPER, VERDIER		1979 à 1981			
M0	CENTRE DROIT ET CULTURES M <sup>r</sup> VERDIER		1982 à 1989			
	LABORATOIRE SCIENCES ET PRATIQUES ADMINISTRATIVES M <sup>rs</sup> CHANTEBOUT, ROBIN, M <sup>me</sup> BRECHON		1974 à 1984			
M1	INSTITUT DES SCIENCES ET PRATIQUES ADMINISTRATIVES M <sup>me</sup> BRECHON		1985 à 1990			
	LABORATOIRE DE RECHERCHES		1976			

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives préciserà les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997

Le chef du Service versant



Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communiquabilité (2)	Observations	Année d'élimination
	SUR LE DROIT APPLIQUE M <sup>rs</sup> BARRIERE de P'ISLE		à 1997			
	INSTITUT de RECHERCHES SUR LE DROIT des PAYS EN voie de developpement M <sup>rs</sup> SCHAEFFER		1974 et 1975			
112	INSTITUT DES SCIENCES JURIDIQUES du DEVELOPPEMENT M <sup>rs</sup> SCHAEFFER, THIERRY		1976 à 1978			
	CENTRE D'ETUDES JURIDIQUES ET Socio-ECONOMIQUES DE L'ENTREPRISE ET DES RELATIONS PROFESSIONNELLES M <sup>r</sup> VERDIER		1974 et 1976 à 1978			

Notes (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.  
 (2) Communiquabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/02/1997  
 Le chef du Service versant

Nanterre, le .....  
 Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communicabilité (2)	Observations	Année d'élimination
113	IRERP H. VERDIER		1979 à 1990			
114	CENTRE DE THEORIE DU DROIT P. TROPER		1982 à 1990			
115	CENTRE D'ETUDES DU DROIT INTERNATIONAL DE NANTERRE CEDIN		1982 à 1990			
	CENTRE DE RECHERCHES EN INFORMATIONS SPECIALISEES Hme BOULESTREAU		1989			
	CENTRE D'ETUDE DU DROIT DE LA DROGUE CEDO		1989 et 1990			

Notes (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.  
 (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 17/07/1997

Le chef du Service versant

Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

N° de l'article	Description des documents contenus dans chaque article	Types de documents (1)	Dates extrêmes	Communi- cabilité (2)	Observations	Année d'élimination
	M <sup>r</sup> CARBALLERO					
	CENTRE D'ÉTUDES JURIDIQUES COMPARÉES		1990			
	REFUSÉS		1983			
M6	INSTITUT POLITIQUE INTERNATIONAL ET EUROPÉENNE IPIE		1979 à 1981			
	M <sup>rs</sup> PORTELLI, HUTZINGER					

Notes

- (1) Indiquer s'il s'agit d'arrêtés, de procès-verbaux, de dossiers nominatifs... et préciser éventuellement si l'article contient des photos, des plans ou des affiches.
- (2) Communicabilité au public : le service versant indique ici les délais de communicabilité déterminés par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 (communicabilité immédiate des documents non nominatifs). La Direction des Archives précisera les délais de communicabilité en vertu de la loi n° 79-18 en date du 03/01/1979 et du décret n° 79-1038 en date du 03/12/1979.

Nanterre, le 13/02/1998

Le chef du Service versant

Nanterre, le .....

Le Directeur des Archives

